

Le gouvernement terre-neuvien a examiné l'affaire. Si je comprends bien, il ne s'agit pas là d'une politique et ce gouvernement n'a absolument pas l'intention de recourir aux retenues du crédit d'impôt-enfants de la façon décrite à la Chambre la semaine dernière.

* * *

LA CONSOMMATION

LES ESCOMPTEURS D'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Douglas A. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Conformément à l'article 305 du Code criminel, nous protégeons les Canadiens contre les requins de la finance en interdisant l'imposition au Canada de taux d'intérêt supérieurs à 60 p. 100. Et, pourtant, dans la même loi, nous avons exempté de cette disposition les escompteurs, qui peuvent demander jusqu'à 90 p. 100 d'intérêt. Quand pouvons-nous compter que sera présenté à la Chambre des communes un projet de loi qui protège les Canadiens des manœuvres abusives des escompteurs?

M. le Président: C'est une grave question, mais elle n'est pas supplémentaire à la première.

M. Frith: Elle l'est certainement.

M. le Président: Non, elle ne l'est pas. La parole est au député de Nickel Belt.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PÉTITION CONTRE L'INCLUSION DE L'INDEMNITÉ DE CESSATION D'EMPLOI DANS LE REVENU

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Selon les modifications annoncées à la Loi sur l'assurance-chômage, l'indemnité de cessation d'emploi et les prestations de retraite seront considérées comme des revenus aux fins de l'assurance-chômage.

Le seul consensus auquel on en soit arrivé durant la fin de semaine à la conférence économique nationale se résume à une pétition remise au premier ministre et signée par 81 des 136 délégués inscrits. La pétition réclame l'abandon de cette proposition. Sans essayer de nous embobiner, de ruser avec nous ou de nous faire des entourloupettes, la ministre est-elle disposée à renoncer maintenant à la proposition et à se dire d'accord sur le consensus réalisé à la conférence?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je regrette que le député n'ait pas pu assister à la conférence, contrairement à certains de ses collègues, car il aurait pu entendre les nombreuses propositions positives qui y ont été faites en ce qui a trait à l'assurance-chômage. Je le répète, on s'accorde généralement à dire que le régime d'assurance-chômage d'aujourd'hui ne répond pas aux besoins, surtout dans le domaine de l'adaptation de la main-d'œuvre. C'est pourquoi le gouvernement a

l'intention de procéder à une révision de la Loi sur l'assurance-chômage.

ON DEMANDE DE REMETTRE À PLUS TARD LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROPOSITION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la ministre a refusé de parler du fait fondamental que le seul consensus auquel on en soit arrivé voulait qu'elle abandonne cette proposition de considérer l'indemnité de cessation d'emploi et les prestations de retraite comme des revenus pour les fins de l'assurance-chômage. Est-elle du moins disposée maintenant à remettre à plus tard la mise en application de cette proposition prévue pour le 1^{er} avril afin de nous permettre de consulter comme il se doit ceux qui sont visés par cette proposition?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député n'écoutait manifestement pas lorsque j'ai répondu à une question plus tôt aujourd'hui à la Chambre des communes. Elle n'avait peut-être pas été posée de façon aussi incisive, mais on l'a déjà posée aujourd'hui et j'y ai répondu.

Il n'a pas compris, comme il l'aurait fait s'il avait assisté à la conférence, que ces mesures doivent être considérées dans le contexte d'un examen global de l'adaptation économique de la main-d'œuvre. Tels sont les aspects dont nous nous occuperons dans la révision complète de la Loi sur l'assurance-chômage.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE PRIX DU BLÉ D'HIVER

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. La superficie des emblavures en blé d'hiver a beaucoup augmenté en Saskatchewan. Un grand nombre d'agriculteurs pensent à juste titre qu'il faudrait établir le prix du blé d'hiver dans un compte de livraisons en commun distinct, indépendamment de celui du blé de printemps. Le ministre veut-il assurer aux producteurs qu'il étudiera, avant que le blé d'hiver ne soit récolté, la possibilité d'en fixer le prix dans un compte distinct?

● (1450)

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député vient de soulever une question intéressante. Il a raison de dire que la superficie emblavée en blé d'hiver a beaucoup augmenté. L'hiver semble aussi avoir été favorable à la récolte. Nous allons certainement récolter cette année plus de boisseaux de cette céréale que par le passé. Beaucoup de producteurs m'ont contacté à ce sujet. Je m'appête à saisir la Commission de la question afin de voir s'il est possible d'avoir un compte distinct de livraisons en commun pour le blé d'hiver, de manière à mieux refléter sa valeur économique sur le marché mondial. Je remercie le député de son intervention.